

DIRECTION GENERALE DE LA FONCTION
PUBLIQUE

DIRECTION DE LA GESTION DU PERSON-
NEL CIVIL DE L'ETAT

M. K. N. S.

87/237 DU 28/5/87

DECRET N° ~~87/237~~ DU 28/5/87
MSSJ / DGFP / DGICE / SAU
portent titularisation et nomination au
titre de l'année 1985 des Ingénieurs
stagiaires des cadres de la Catégorie A,
hiérarchie I des services Techniques
(Eaux et Forêts) en tête : LOUKONLO
Angélique.

LE PREMIER MINISTRE,

VISÉ :

- Vu la Constitution du 8 Juillet 1979 ;
- Vu la loi n° 076/84 du 7^e Décembre 1984 portant ratification de l'Ordonnance n° 019/84 du 23/8/84 portant modification de certaines dispositions de la Constitution du 8 Juillet 1979 ;
- Vu la Loi n° 15/62 du 3^e Février 1962 portant Statut Général des Fonctionnaires des Cadres ;
- Vu l'arrêté n° 2087/FP du 21 Juin 1958 fixant le règlement sur la solde des Fonctionnaires ;
- Vu le Décret n° 60/90/FP du 3/3/58 fixant le Statut Commun des Cadres de la Catégorie A des Services Techniques ;
- Vu le Décret n° 62/130/FP du 9 Mai 1962 fixant le régime des rémunérations des Fonctionnaires des Cadres de la République Populaire du Congo ;
- Vu le Décret n° 62/197 du 5 Juillet 1962 fixant les catégories et hiérarchies des Cadres créés par la loi n° 15/62 du 3/2/1962 portant Statut Général des Fonctionnaires ;
- Vu le Décret n° 65/170/FP.BE du 25 Juin 1965 réglementant l'avancement des Fonctionnaires ;
- Vu le Décret n° 74/470 du 31 Décembre 1974 abrogeant et remplaçant les dispositions du Décret n° 62/196/FP du 5 Juillet 1962 fixant les échelonnements indiciaires des Fonctionnaires de la République Populaire du Congo ;
- Vu le Décret n° 62/196/FP du 5 Juillet 1962 relatif à la nomination et à la révocation des Fonctionnaires ;
- Vu le Décret n° 63/81/FP-BE du 26/10/63 fixant les conditions dans lesquelles sont effectués les stages probatoires que doivent subir les Fonctionnaires Stagiaires notamment en ses articles 7 et 8 ;
- Vu le Décret n° 84/856 du 8 Août 1984 portant nomination du Premier Ministre ;
- Vu le Décret n° 86/1772 du 10/12/86 portant nomination des Membres du Gouvernement ;
- Vu le Décret n° 86/1772 du 10/12/86 portant organisation des intérimaires des membres du Gouvernement ;
- Vu le Décret n° 85/250 du 5 Mars 1985 déterminant le circuit d'approbation des actes relatifs aux intégrations, avancements et révisions des situations administratives des agents de l'Etat ;
- Vu le Procès-verbal de la Commission Administrative Paritaire d'avancement réunie à Brazzaville en date du 24 Juin 1986 ;
- Vu le Décret n° 86/877 du 18/7/86 sur la prise d'effet des avancements et reclassements ;

DGB.-
[Signature]

DGF.-
[Signature]

DECRETE :

[Signature]

M. Kouy

Article 1er.- Les ingénieurs stagiaires des cadres de la catégorie A, hiérarchie I des Services Techniques (Eaux et Forêts) dont les noms et prénoms suivent sont titularisés au titre de l'année 1985 et nommés au 1er échelon de leur grade **indice 830 Aco = Néant**

- LOUKONDO (Angélique) pour compter du 16/10/85..... Mini-Plan
- MAKOSSO Jean Claude, pour compter du 08/08/85 DAI
- YOYO (Eugène) pour compter du 07/12/85 DSAF

Article 2.- Conformément aux dispositions du Décret n° 86/877 du 18/7/86 susvisé, cet avancement ne produira ~~aucun~~ effet financier jusqu'à nouvel ordre.

Article 3.- Le présent Décret qui prendra effet du point de vue de l'ancienneté pour compter des dates ci-dessus indiquées, sera enregistré, publié au J.O.R. et communiqué partout où besoin sera.

Brazzaville, le 28 MAI 1987

Par le Premier ministre,

Le Ministre du Travail, de la Sécurité Sociale et de la Justice Garde des Sceaux

Dieudonné KIMBENDE

Commandant Dieudonné KIMBENDE.-

Ange Edouard FOUNGUI

AMPLIATIONS :

- SGG/BC 2
- JOREC 2
- DGFP/DGFC 4
- DGB 2
- DCF 2
- AEF 2
- SGEF 2
- DAAF/DAF 2
- INTERESSES 6
- DOSSIERS 12
- BST/DGFP 2
- CRF ; 2

[Handwritten mark]